

Infrastructure pénitentiaire

Masterplan 2008-2012 pour une infrastructure pénitentiaire avec des conditions de détention humaines

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Jo Vandeurzen, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé le Masterplan contenant des actions sur l'exécution des peines, qui doivent principalement s'atteler à la surpopulation carcérale et garantir une détention dans des conditions humaines.

Le SPF Justice et la Régie des bâtiments collaboreront, au cours de la prochaine décennie, pour remettre les établissements pénitentiaires à un niveau qui réponde aux exigences en termes de capacité, d'organisation et d'aménagement. Le Conseil des ministres a dès lors décidé de rénover les établissements pénitentiaires existants, d'élargir la capacité cellulaire par le biais de rénovations et de nouvelles constructions et d'exécuter des travaux de maintenance et de sécurisation.

Le Conseil des ministres a confirmé les décisions existantes en matière de nouvelles constructions à Gand, Anvers et Termonde. Il a également approuvé la construction de trois nouveaux établissements d'une capacité de 300 cellules chacun, ainsi que d'un établissement pour jeunes délinquants à Achêne

Le Conseil des ministres a chargé la Régie des bâtiments et le SPF Justice d'élaborer un programme pluriannuel pour les travaux de maintenance et de conservation ainsi que de la mise en oeuvre d'un protocole de collaboration. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budget 2008 et suivants de la Régie des bâtiments.

Plus d'information en annexe.

Pour plus d'informations :

Service de presse de M. Jo Vandeurzen, vice-premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles

M. Leo De Bock

02/542.80.27 - 0475/92.42.89

leo.debock@just.fgov.be

Mme Lieselot Bleyenbergh

02/542.80.30 - 0496/13.53.61

lieselot.bleyenbergh@just.fgov.be